

**N°18-01-012**

L'an deux mil dix-huit, le lundi 29 janvier à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de J. DELATTRE), Président, suite à la convocation en date du 18 janvier 2018.

**Présents :**

Mesdames CARVALHO H. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de G. COLIN) ; WESTENHOEFFER V. (reçoit pouvoir de I. POURCHEL) ; BERQUEZ M.L. (reçoit pouvoir de B. BEAUBOIS) ; BOIN E.

Messieurs DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. (reçoit pouvoir de F. DEGREMONT) ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. (reçoit pouvoir de N. DE JONGHE) ; BEE D.

**Absents excusés :**

Mesdames POURCHEL I. (donne pouvoir à V. WESTENHOEFFER) ; DE JONGHE N. (donne pouvoir à G. WYCKAERT) ; DEGREMONT F. (donne pouvoir à D. FOURNIER) ; BEAUBOIS B. (donne pouvoir à M.L. BERQUEZ)

Messieurs PRUVOST M. ; LHEUREUX M. ; DELATTRE J. (donne pouvoir à C. LEROY) ; COLIN G. (donne pouvoir à J. DELRUE)

**Absents :**

Mesdames POULAIN P. ; DOURIEZ D.

Messieurs DUWAT A. ; HOCHART J.L.

Monsieur Daniel FOURNIER est élu secrétaire.

**OBJET : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) – CONVENTION CADRE  
AVEC ENEDIS**

**Rapporteur : Gérard WYCKAERT**

Les collectivités sont incitées, depuis le Plan Climat National de 2004, à élaborer des plans climat territoriaux déclinant dans leurs compétences propres, une véritable politique climatique et énergétique locale.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modernise les Plans Climat Energie Territoriaux existants (PCET) qui, incluant désormais la thématique "Air", deviennent les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

Les PCAET sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Ils intègrent les enjeux de qualité de l'air.

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

ENEDIS, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2008 sous le nom d'ERDF, est le gestionnaire du Réseau Public de Distribution d'Electricité sur sa zone de desserte exclusive. A ce titre, ENEDIS est au cœur des enjeux de la transition énergétique, puisqu'aujourd'hui, 95% des énergies renouvelables sont connectées au réseau de distribution qui doit par ailleurs s'adapter aux nouveaux types de consommation, tels que les véhicules électriques. ENEDIS s'inscrit donc dans la dynamique des PCAET, lesquels doivent contribuer à renforcer la solidarité entre les territoires à travers les réseaux de distribution d'énergie.

Dans cette perspective, ENEDIS souhaite accompagner les projets par une prise en compte concertée des problématiques liées au réseau public de distribution d'électricité qu'elle gère, en particulier par une localisation optimale des sites de production et de consommation au regard des enjeux liés à leurs raccordements.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer la convention avec ENEDIS, qui aura pour objectif de définir les modalités d'accompagnement de la CCPL par ENEDIS, en sa qualité de gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, dans l'atteinte des objectifs territoriaux de transition énergétique fixés dans le cadre de son projet de PCAET.

Pour extrait conforme.  
Le Président,

